



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU Vendredi, 14 juin 2019

Vendredi, 14 juin 2019

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU

Vendredi 14 juin 2019- 97480 SAINT JOSEPH

APPROBATION PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 14 juin 2019, le Comité Syndical du SMEP/SCoT, dûment convoqué le mercredi 29 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire en la salle du Lycée Agricole de Saint-Joseph, sous la présidence de Monsieur Patrick LEBRETON, Président.

Etaient présents

Titulaires

Philippe CASSEINDRE - Blanche Reine JAVELLE - Patrick LEBRETON - Isabelle PARIS- Clarita TURPIN

Suppléants :

Etaient absents

Line Rose BAILLIF- Inelda BAUSSILLON- Stephen BELLON- Monique BENARD-DESLAIS - Pascal BENARD-HORAU -Yolaine COSTES -Stephano DIJOUX- André DUPREY- Jacquet HOARAU - Serge HOAREAU-Jean-Hugues LESQUELIN-Luco HONORINE- Danielle LIONNET -David LORION -Laurence MONDON- Jean-Max MOUTOUSSAMY- Olivier NARIA- Gilbert RIVIERE - Olivier RIVIERE - Charles-Emile ROGER -Daniela SOUNDRON-André THIEN-AH-KOON - Thierry VAITILINGOM- Bachil VALY- Yannis YEBO

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Isabelle PARIS est désignée Secrétaire de séance.

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : **30 titulaires**
(pour 46 membres)

Titulaires Présents : 5 Représentés : 00 Absents : 25

Suppléants Présents : 0 Invités : 00

Après avoir fait procéder à l'appel des membres, Monsieur Patrick LEBRETON, Président de séance, informe **que la condition de quorum n'est pas applicable pour cette séance, puisqu'elle fait l'objet d'une re convocation, suite à l'annulation de la réunion du 03 juin 2019**, non tenue par manque de quorum. Il déclare celle-ci ouverte à 11h00. Le Comité Syndical peut donc valablement se tenir.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Mme Isabelle PARIS-GROSSET



Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui appelle les affaires suivantes :

DEBATS PORTES A L'ORDRE DU JOUR	DESIGNATION DES DEBATS
Affaire N° 19.06.14.01 /CS :	A pprobation du procès-verbal du Comité Syndical du 23 avril 2019
Affaire n° 19.06.14.02 /CS :	D écision modificative n.1 du budget 2019 du SMEP
Affaire n° 19.06.14.03 /CS :	R apport d'activités 2018 et comptes de l'exercice 2018 du GAL GRAND SUD
	Q uestions diverses

COMITE SYNDICAL

Vendredi, 14 juin 2019

Affaire n° 19.06.14_01/CS

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du mardi, 23 avril 2019

Contexte

Après que le Comité Syndical a procédé à la désignation d'un Secrétaire de séance

Le Président rappelle à l'assemblée que le procès-verbal du Comité Syndical a été transmis à tous les membres dans le respect des délais, et précise en outre que les observations ou demandes de rectification seront, le cas échéant, portées à la rédaction du procès-verbal de la réunion de ce jour.

Observations

Il est proposé à Mme Isabelle PARIS-GROSSET de remplir les fonctions de Secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Décision du Comité Syndical

Mme Isabelle PARIS-GROSSET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Les membres du Comité Syndical n'ayant pas d'autres remarques, sur le procès-verbal de la séance du 23 avril 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité.

COMITE SYNDICAL
Vendredi, 14 Juin 2019- 14h
Affaire n° 19.06.14_02/CS

Décision modificative n° 1 du Budget 2019 du SMEP

Contexte

Afin d'améliorer la transparence des flux financiers relatifs aux actions du programme 2014-2020 entre le SMEP SCoT et l'association intégrée « GAL GRAND SUD, Terres de volcans », il a été acté par délibération 19.03.27.02/CS du 27/03/2019 de modifier la nature des relations entre le SMEP et l'association.

Dans ce nouveau cadre, l'association devient prestataire du SMEP et facturera au SMEP les prestations prévues dans le programme validé ;

Aussi, il convient de modifier le budget et de transférer les crédits inscrits au budget sur le chapitre 65 vers le chapitre 011.

Cette décision modificative intègre donc ce transfert de crédits suivant :

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
65	6574	Subvention aux associations	- 528 000,00 €	€ -
		TOTAL CHAPITRE	- 528 000,00 €	€ -
11	611	Prestations de services	528 000,00 €	
		TOTAL CHAPITRE	528 000,00 €	
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	€ -
		TOTAL BUDGET	- €	€ -

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de voter :

La décision modificative n° 1 conformément au tableau ci-dessous :

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
65	6574	Subvention aux associations	- 528 000,00 €	- €
		TOTAL CHAPITRE	- 528 000,00 €	- €
11	611	Prestations de services	528 000,00 €	
		TOTAL CHAPITRE	528 000,00 €	
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €
		TOTAL BUDGET	- €	- €

Observations

M. VALY informe qu'il s'agit juste d'un transfert de ligne sur le budget 2019, suite à la délibération du 27 mars 2019 n° 19.03.27.02/CS, qui spécifie que l'association GAL GRAND SUD devient prestataire du SMEP, et qu'elle facturera au SMEP les prestations prévues dans le programme validé.

Le Président met ensuite aux voix, la modification n.1 du budget du SMEP 2019

Décision du Comité Syndical

Aucune objection, ni remarque n'est apportée à cette mise aux voix, le comité valide donc la décision modificative n°1 du budget du SMEP 2019.

Les membres du comité autorisent le Président ou toute autre personne désignée par lui, à signer tout document relatif à cette affaire

COMITE SYNDICAL

Vendredi, 14 juin 2019

Affaire n° 19.06.14_03/CS

Comptes de l'exercice 2018 du Gal Grand Sud et rapport d'activités 2018

Vu la délibération N° 18.10.02_05/CS du 02 Octobre 2018, relative à la convention de participation du SMEP au GAL Grand Sud, au titre de l'année 2018, et conformément à l'article 4 de cette convention, où il est stipulé :

« En contrepartie du versement de la subvention, l'Association, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1er janvier au 31 décembre devra :

- Conformément à l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, communiquer au SMEP son bilan d'activités, son compte de résultat (ou compte de dépenses et de recettes) certifié par le Président ou le Trésorier, ainsi que le rapport d'activités de l'année 2018 et le compte d'emploi relatif de l'utilisation des subventions reçues »*

Contexte

Rapport d'activité 2018 :

L'exercice 2018 a consisté notamment à la consolidation de l'équipe du GAL Grand Sud. Pour rappel, les fiches actions ont été validées en mai 2017, et le programme a réellement démarré vers mi-2017, soit une activité de l'ordre de 18 mois, avec un budget variant de 420 à 470 000€ de fonctionnement annuel.

Ainsi, près d'une centaine de projets économiques, agricoles et culturels ont pu être accompagnés depuis le démarrage de l'activité.

On trouvera donc dans le rapport d'activités, le bilan global des actions menées par le GAL Grand Sud et l'état des engagements budgétaires au 31 décembre 2018, ainsi qu'une présentation de l'analyse quantitative et qualitative de l'animation territoriale effectuée.

Comptes de l'exercice 2018 du GAL Grand Sud :

A/ PERIMETRE & ACTIVITE

L'année 2017 s'est révélée être la première année de fonctionnement de l'association, cette dernière ayant été créée fin 2016. Le GAL GRAND SUD a pour but de mettre en place la stratégie de développement local de la gestion technique et administrative des crédits d'animation alloués par l'Europe au travers du programme LEADER 2014-2020.

Pour se faire, l'association a pour ressources des subventions en provenance du SMEP et en provenance de l'Europe. La distinction de l'origine de ces financements induit un traitement comptable différent. En effet, les subventions reçues par le SMEP sont constatées en produits dès leur octroi, celles issues des fonds Européens sont constatées à l'encaissement et ajustées aux montants des dépenses reconnues éligibles au titre de l'année en cours.

Pour l'exercice 2018, l'association GAL a budgété 578 K€ de financement, à savoir 100 K€ de subvention du SMEP, 478 K€ issus du programme LEADER selon un budget prévisionnel de dépenses maximum. Dans les comptes à fin 2018, les produits provenant du SMEP sont augmentés du produit constaté d'avance de 2017, ce dernier ayant été généré du fait des dates de début et fin de convention qui était à cheval sur les exercices 2017 et 2018. S'ajoutent donc 24 K€ au titre de 2017 à ces 100 K€ de financement budgété initiaux (Pour information, les dates de conventionnement ont été ramenées à l'année civile à partir de 2018). Enfin, 22 K€ de solde de financement de l'année 2016 viennent également s'ajouter aux produits de la section de fonctionnement soit un total de ressources de **146 K€**.

Concernant le financement européen, les produits de l'année 2018 sont équivalents aux dépenses éligibles consommées et s'élèvent à 430 K€. A ces ressources se rajoutent le solde restant à encaisser au titre des dépenses éligibles 2017 de 126 K€. Se retranchent à ces sommes, le montant des dotations aux amortissements des biens financés par l'Europe pour un total de 36 K€, soit un total de ressources en provenance de l'Europe de **520 K€**.

En matière de dépenses, les charges totales de l'année 2018 de l'association s'élèvent à 434 015 € et comprennent essentiellement :

- des charges de personnel chargées (salarié et prêté) y compris frais de déplacement pour 306 048 € (soit 71 % des charges en 2018 contre 88% en 2017),
- des dépenses de loyer et des coûts de fonctionnements attachés à la structure pour 78 329 € (soit 17 % en 2018 contre 6% en 2017),
- des dépenses de matériels (y compris dotations aux amortissements), de fournitures, de documentations et de promotion engendrées dans la réalisation de la mission dévolue au GAL pour 55 276 € (soit 12% en 2018 contre 6% en 2017).

Le produit constaté d'avance de 36 K€ a été constaté en 2018 sur le subventionnement européen afin de porter les dotations aux amortissements étalées dans le temps des biens financés.

L'excédent affiché au 31 décembre 2018 provient du solde des subventions à recevoir au titre du programme LEADER sur les années 2017 et 2018, et des fonds non consommés sur la subvention de fonctionnement allouée par le SMEP à l'association.

B/ LECTURE DU BILAN

1/ Actif immobilisé :

L'actif immobilisé progresse en 2018 du fait d'investissements réalisés dans le cadre des missions portées par l'association. Ces investissements comprennent un accompagnement dans la définition de la stratégie de communication du GAL (12 K€) et l'achat de matériel de bureau et de mobilier (5 K€). A ces investissements se retranche la dotation aux amortissements de 10K€ soit une variation de l'actif immobilisé de 8K€ entre 2017 et 2018.

2/ Actif circulant :

Le poste « autres créances » concerne essentiellement le solde des subventions 2017 et 2018 du programme LEADER restant à encaisser net des avances perçues du SMEP, pour un total de 263 K€.

3/ Fonds associatifs & fonds dédiés :

Les fonds associatifs s'améliorent du montant du résultat réalisé sur cet exercice 2018 à savoir de 233 K€ pour s'établir au 31/12/2018 à un total de 278 K€.

4/ Dettes :

Les dettes diminuent dans l'ensemble de 20 637 €, dont une diminution de 38 K€ au niveau des soldes fournisseurs et une augmentation de 17 K€ au niveau des dettes sociales (soldes sur organismes sociaux et provision pour congés payés). Le poste dettes comprend cependant les produits constatés d'avance qui était de 24 K€ et 2017, et qui s'élève à 36 K€ à fin 2018.

5/ Trésorerie :

Les fonds associatifs s'améliorent de 233 K€. Ces derniers portent les investissements nets de -8 K€, le tout entraîne donc une amélioration du Fonds de Roulement (FR) de + 225 K€.

Ensuite, nous avons vu que nos créances augmentent de 253 K€ mais les dettes diminuent, elles, de 9 K€ ; notre Besoin en Fonds de Roulement (BFR) se dégrade de l'addition de ces deux montants 262 K€), **l'association décaissant plus vite qu'elle n'encaisse.**

La trésorerie subit alors ces deux variations, à savoir l'amélioration du FR de + 225 K€ diminué de la détérioration du BFR de - 262 K€, soit une **diminution** des disponibilités de 37 K€.

L'association présente donc, à la clôture, une situation financière équilibrée avec un Fonds de Roulement net global positif de + 237 K€ et une trésorerie positive de + 90 K€.

Cependant, il est à constater que les fonds associatifs (représentant la richesse de l'entité depuis sa création) s'élèvent à 278 K€, et ne se retrouvent pas directement en trésorerie, mais en solde restant à encaisser (263 K€). Cet état de fait, traduit une gestion au quotidien de l'association et de l'exécution du Programme LEADER au vu d'avances encaissées, ce qui limite les moyens d'actions, l'association ne pouvant engager des dépenses supérieures à la trésorerie dont elle dispose, sachant que 70% de dépenses engagées concernent des salaires.

Observations

M. VALY fait remarquer que L'exercice 2018 se termine sur un excédent de + 233 538,95 € contre 44 475 € en fin d'année 2017.

Ce montant se traduit par l'ajout du solde de fonctionnement de 2016, soit 146 K€, celui de 2018, 520k€ et le retrait des charges d'exploitation de 2018, soit 434K€, ce qui nous donne un excédent de 233k€.

La trésorerie elle se clôture à +90k€, qui permettra à l'association de faire face aux paiements des salaires et charges salariales de l'année à venir, en attendant le versement de la ligne de trésorerie.

Après ces explications, le Président met aux voix le rapport d'activités 2018, ainsi que les comptes de l'exercice 2018 du GAL GRAND SUD ;

Décision du Comité Syndical

Il n'y a pas de remarques soulevées, ni objections, sur le rapport d'activités et les comptes de l'exercice 2018 du GAL Grand Sud, ceux-ci, sont donc validés à l'unanimité.

Les membres présents autorisent le Président ou toute autre personne désignée par lui, à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de séance



Mme Isabelle PARIS-GROSSET



GRAND SUD
Terres de volcans
Une identité, des territoires.

Programme Opérationnel Européen LEADER 2014-2020

GAL GRAND SUD, terres de volcans

135 Rue Benjamin Hoarau 97430 Le Tampon



Comité Syndical du mardi, 23 avril 2019

Rapport Annuel D'Activité - 2018

Regroupant les 10 communes des deux EPCI (CASUD et CIVIS) du Grand Sud (Saint Philippe, Saint Joseph, Petite Ile, Saint Pierre, Saint Louis, Etang Salé, les Avirons, Cilaos, Entre Deux et Le Tampon), le GAL Grand Sud, « Terres de volcans », créé en 2016 s'est donné pour objectif de mettre en œuvre pour le compte du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP) la stratégie de développement local validée par les autorités désignées.

Basée sur l'identité et le développement économique et territorial des Hauts et sur la préservation des richesses naturelles et culturelles du Grand Sud, la stratégie des fiches actions portées par le GAL Grand Sud est orientée vers les trois axes suivants :

- **Valoriser économiquement l'espace rural**
- **Lier identité culturelle, patrimoine naturel et développement territorial**
- **Renforcer le capital humain et l'innovation sur le territoire**

GRAND SUD, terres de volcans

Une identité, des territoires

En 2017, après 07 mois de mise en place administrative de l'association, ont été programmés les 19 premiers dossiers du GAL.

2018 poursuit une dynamique rapide de soutien du développement des Hauts du Grand Sud. Après un an de mise en place fonctionnelle, l'association espérait en 2018 atteindre une vitesse de croisière suffisante pour le suivi et l'animation des projets ; c'est chose faite avec l'accompagnement de près d'une centaine de projets économiques, agricoles, culturels.

C'est à ce rythme que s'inscrivent les perspectives du GAL Grand Sud, terres de volcans pour les années de programmation à venir.

Le rapport d'activité 2018 dresse un bilan global des actions menées par le GAL, de l'état des consommations budgétaires au 31/12/2018 et présente une analyse quantitative et qualitative de l'animation territoriale effectuée.

Le Président du GAL Grand Sud

Patrick LEBRETON

Sommaire

I. FAITS SAILLANTS DE 2018.....	13
A. ADMINISTRATION.....	13
B. COMMUNICATION	13
II. ACTIONS TRANSVERSALES.....	17
PROJETS : ELOLEO	17
ANIMATIONS ET INTERVENTIONS DU GAL.....	18
FORMATIONS	18
III. LES FICHES ACTIONS PORTEES PAR LE GAL GRAND SUD.....	18
IV. ETAT DES LIEUX DE LA MAQUETTE GLOBALE AU 31/12/2018.....	21
PROGRAMMATION 2018	22
PAIEMENTS ACOMPTE ET SOLDES	26
FOND DE GARANTIE.....	26
LES COFINANCEMENTS EN 2018	27
V. ETAT DES LIEUX PAR FICHE ACTION, AU 31/12/2018.....	28
DYNAMIQUE PAR FICHE.....	29
VI. ANALYSE TERRITORIALE.....	36
VII. PROFILS.....	38
BENEFICIAIRES	39
LES GRANDS ITEMS.....	40
VIII. FREINS RENCONTRES ET PERSPECTIVES 2019	42

I. Faits saillants de 2018

a. Administration

⊙ Budget du GAL

Le budget de fonctionnement 2018 du GAL Grand Sud, a été de 424 910,79€. Pour rappel, ce budget LEADER est financé à 100% par le FEADER (75%), la Région, le Département et l'Etat (25%).

⊙ Instances décisionnelles

En 2018, dans le cadre de la validation des projets soutenus par le GAL Grand Sud, se sont tenus :

- 4 comités techniques (en Janvier, mai, Septembre et Octobre 2018)
- 2 comités de programmation (en Juin et Novembre 2018)
- 1 consultation écrite, en mars 2018

⊙ Ressources humaines

Dans le domaine des ressources humaines, l'année 2018 a été marquée par le départ d'un animateur instructeur en mai 2018 et l'arrivée de 4 personnes portant à 8 les membres de l'équipe du GAL qui comprend aujourd'hui :

- 1 directeur de projet
- 1 assistante administrative et financière
- 1 animateur/instructeur sur le volet agricole
- 1 animateur sur le volet développement économique
- 1 animateur/instructeur sur le volet agrotourisme et agro-transformation (mars 2018)
- 1 animateur/instructeur sur le volet Culture et Patrimoine (mars 2018)
- 1 animateur/instructeur sur le volet attractivité et développement des hauts (juin 2018)
- 1 assistante administrative et numérique (mars 2018)

b. Communication



Comité Syndical du mardi, 23 avril 2019

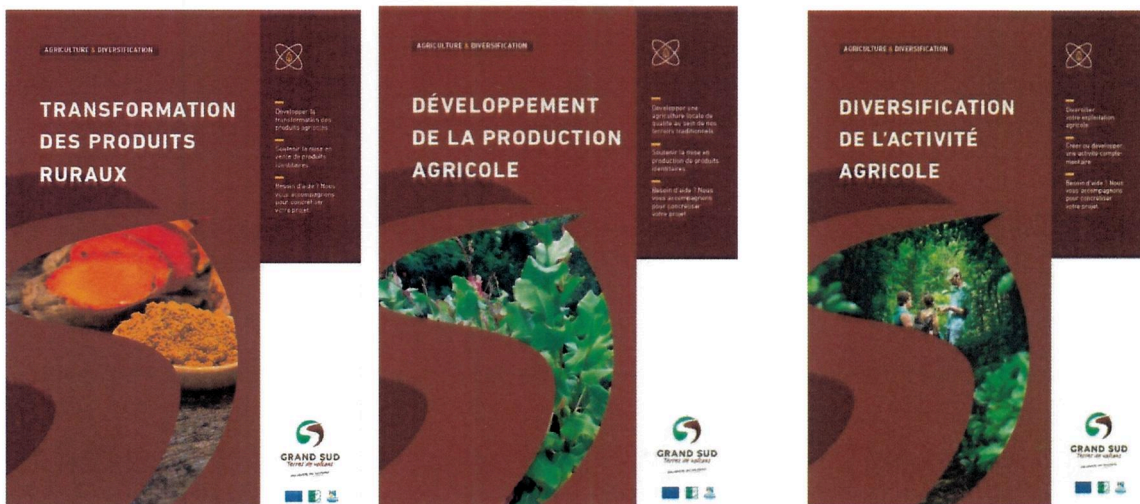
❖ **1^{er} semestre 2018 : la stratégie de communication du GAL Grand Sud**

En 2018 plusieurs outils de communication interne ont été créés dans le cadre de la stratégie communication du GAL : une plaquette générique, des fiches actions synthétiques, un site web. Ce sont des outils communs à tous pour créer de la cohérence dans les discours et asseoir la crédibilité du GAL « Grand Sud, Terres de Volcans » et des partenaires institutionnels.

Ces outils de communication permettent aux équipes d'animateurs sur le terrain de véhiculer des messages accessibles, harmonisés et convaincants auprès de leurs publics. C'est une vulgarisation de la stratégie de développement portée par le GAL « Grand Sud, Terres de Volcans ».

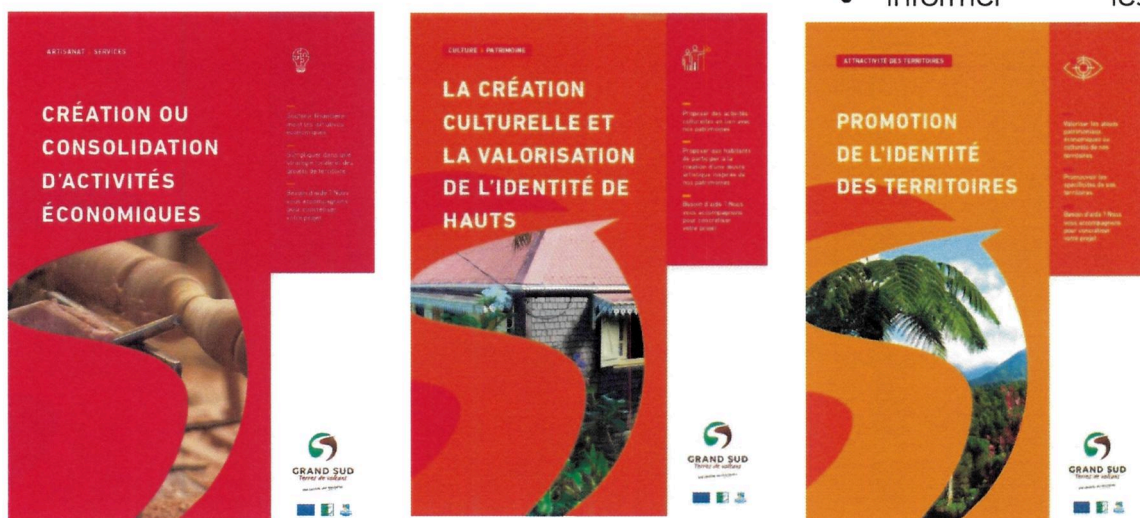
⊙ Les fiches actions :

⊙ Le Site Internet



Objectifs visés :

- Informer les



publics cibles de

l'existence des dispositifs financiers et des animateurs associés dont le rôle est de les accompagner vers la concrétisation de leurs projets.

- Favoriser la promotion des services assurés par le GAL « Grand Sud, Terres de Volcans ».
- Créer une porte d'entrée d'informations et de contact pour les futurs bénéficiaires, mais aussi les partenaires et les médias.
- Relayer les actualités et valoriser les actions des porteurs de projets au fur et à mesure de leur réalisation.
- Véhiculer une image de dynamisme et de modernité

Actualités



📅 Mai 2018 : La Conférence de Presse

Cette opération de communication, qui a eu lieu le 25 mai 2018, a permis au GAL Grand Sud d'informer le public des possibilités de financement des projets dans les hauts du sud. Les membres élus du Conseil d'Administration du GAL Grand Sud, Terres de volcans ont présenté un bilan de la première année d'activité.

Le lancement de la stratégie de communication digitale du GAL « Grand Sud, Terres de volcans » s'est faite par la mise en ligne du site internet « galgrandsud.re » lors de cette conférence.

❖ **Novembre 2018 : La Conférence du GAL Grand Sud**

Le mardi 13 novembre 2018 de 8h30 à 16h30 à la Salle la Sainte-Hélène de la Ravine des Cabris a eu lieu la conférence 2018 du Gal Grand Sud, dont le premier objectif affiché a été la présentation des actions du GAL et des projets financés depuis le premier comité de programmation. 200 participants réunissant les porteurs de projets, les financeurs, les collectivités ont répondu présents à l'invitation.

Deuxième objectif de la conférence : Mettre en réseau des acteurs et faire se rencontrer les porteurs de projets, les institutionnels et les politiques pour qu'ils échangent ensemble autour de sujets ayant trait à la mise en œuvre de la stratégie de développement du GAL Grand Sud. Au-delà du « bilan » annuel, cette conférence a permis d'entretenir le lien entre les membres dans le cadre d'un moment de convivialité.



Les Hauts du Sud sont un territoire dynamique et les porteurs de projets ne manquent pas dans toutes les thématiques accompagnées par le GAL. Parmi les nombreux porteurs de projets présents, **quelques-uns ont pu présenter sous des stands leur savoir-faire et leur production tout au long de cette journée.**

II. Actions transversales

Projets : ELOLEO



En soutien à la création d'une application smartphone destinée à commercialiser les produits de terroirs des Hauts du Sud, à travers une vente directe



(producteur/consommateur)

All Over App, concepteur de l'application, conclut fin 2017 un partenariat avec le GGSTV qui permet le développement de l'application de Eloléo.

Les animateurs participent à la mise en relation producteurs/ELOLEO afin de faire vivre l'application et participer à la mise en valeur des porteurs de projets accompagnés dans le cadre du dispositif LEADER. C'est un outil favorisant le développement économique de notre territoire. Des campagnes d'animation et de publicité ont été organisés dans les fêtes de terroirs sur certains marchés forains, etc. afin de faire connaître au grand public l'application et leur faire découvrir nos producteurs (fiche de présentation des porteurs de projets, leur localisation, etc.).

Animations et interventions du GAL

- Copil de la Charte agricole de St-Joseph,
- Journée agricole du SAFRAN EN FÊTE,
- Copil sur l'étude pour le développement et l'aménagement touristique du Domaine du Relais et de la forêt de la Mare,
- Copil de la Charte agricole de Petite Île,
- Copil sur l'étude sur la filière PAPAM de la Réunion,
- Etude AGRI Péi 2030, l'agriculture réunionnaise de demain
- Forum des associations de Petite Ile en Juin 2018
- Journée de la production à Petite Ile
- Mise en place et suivi du projet tutoré ESIROI / Association Destination Grand Coude « Développement d'un produit à base de géranium »

Formations

- OSIRIS pour les animateurs en avril et juin 2018 (2 jours par session)
- SRI pour les animateurs le 20 Novembre 2018 (1 jour)
- SRI pour les porteurs de projets en Septembre 2018 (1 jour)
- Aides d'État Leader à la Réunion pour 3 animateurs en Juin 2018 (1 jour par session)

III. Les fiches actions portées par le GAL Grand Sud

Le Gal Grand Sud, Terres de volcans porte **9 fiches actions**, sous la mesure 19.2.1, dont 4 appels à projets (AAP) :

Fiche Mesure	Intitulé	Objectifs
FA 01 - AAP	« Animation foncière et développement des terroirs »	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux connaître le foncier agricole sur les terroirs identifiés du Grand Sud, • Mobiliser des secteurs à enjeux forts et cibler les sources de tensions, • Développer des outils et favoriser l'aménagement de ces terroirs de manière à augmenter leur

		<p>capacité de production</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produire une connaissance précise de la situation foncière et des structures d'exploitation de ces zones • Permettre l'émergence de démarches collectives de projets d'ensemble homogènes et cohérents et Accompagner des programmes d'aménagement cohérents et partagés par tous
FA 02	« Développement de l'entreprise rurale »	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les petites unités de production situées en milieu rural • Développer la production de produits identitaires, agricoles ou artisanaux, richesses de la biodiversité du Grand Sud • Augmenter la production locale et valoriser les terroirs par le développement de produits de qualité • Valoriser et promouvoir les savoir-faire avec pour objectif la création d'emplois • Certifier l'origine réunionnaise des produits agricoles • Sensibiliser les jeunes aux métiers de la terre
FA 03	« Valorisation économique et touristique des territoires du Sud »	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les micro filières identitaires • Valoriser les activités économiques situées dans les hauts • Soutenir la diversification complémentaire à l'agriculture
FA 04	« Organisation de la mise en marché des produits ruraux »	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter au changement d'échelle • Valoriser la production rurale • Accompagner les démarches collectives
FA 05	« Création culturelle et valorisation de l'identité des hauts »	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance des patrimoines (naturels et culturels) en favorisant leur transmission • Valoriser autant que possible les métiers traditionnels et les pratiques artisanales • Lier patrimoine naturel et identité culturelle • Encourager la prise en compte des enjeux de préservation patrimoniale au sein des pratiques artistiques et projets culturels sur le territoire

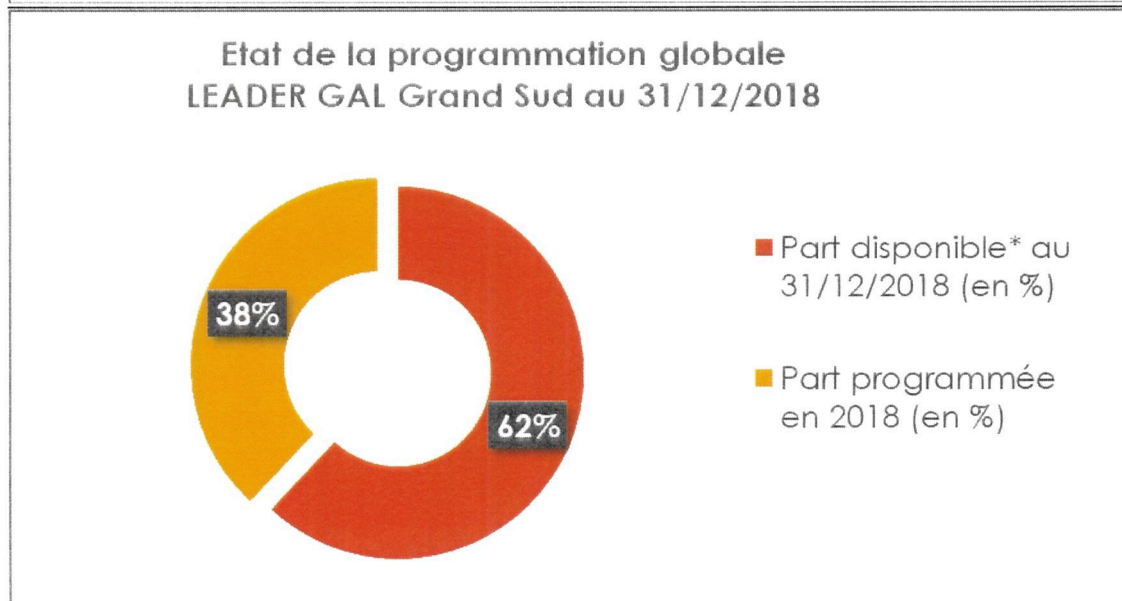
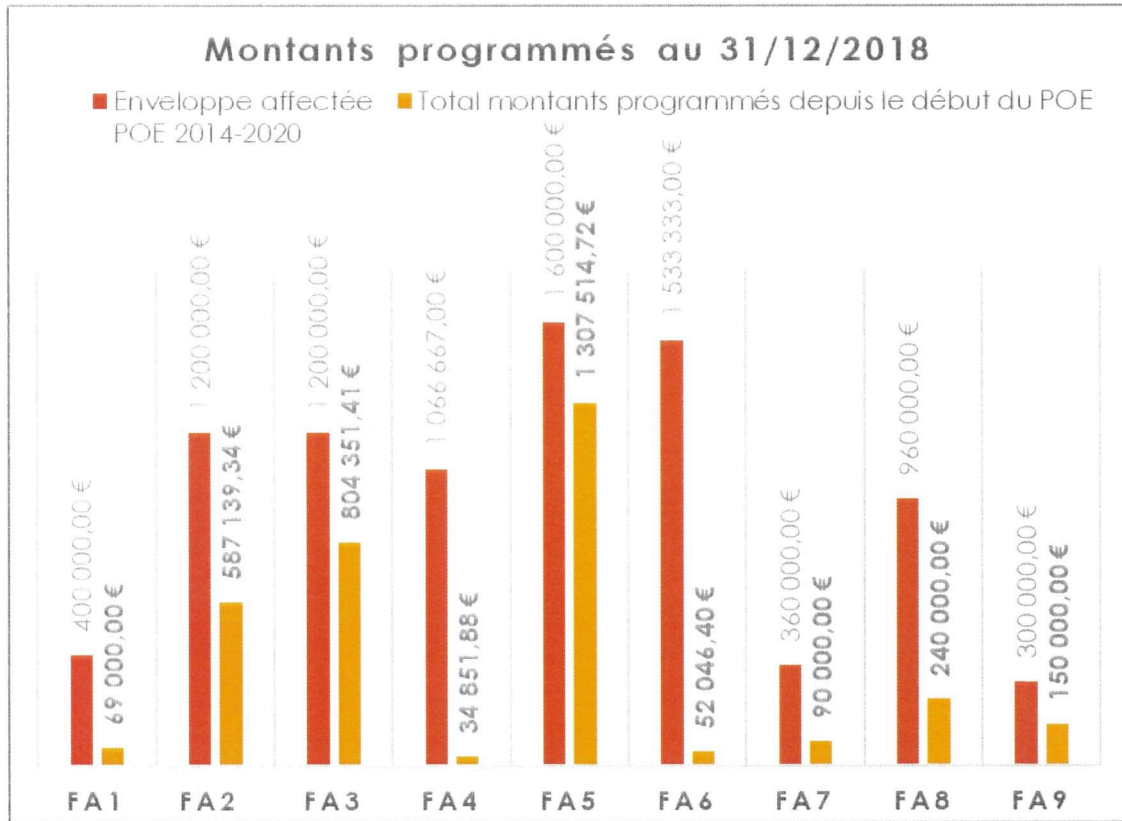
<p>FA 06 Axe 1 promotion économique des terroirs et territoires du Sud Axe 2 Valorisation des petits patrimoines bâtis et non bâtis Axe 3 Lanbians Kréol</p>	<p>« Attractivité et développement des hauts du Sud »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'attractivité des Hauts du Sud • Promouvoir les terroirs locaux • Valoriser et préserver la spécificité et l'identité des hauts du sud • Compléter l'action publique en matière de réhabilitation des petits patrimoines bâtis et non bâtis • Mettre en réseau les acteurs participant à la valorisation des patrimoines naturels et culturels
<p>FA 07 - AAP</p>	<p>« Accompagnement des petits commerces et services de proximité »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Redynamiser les petits commerces de proximité dans les hauts du sud • Mutualiser les moyens et favoriser la mise en place de réseaux
<p>FA 08 – AAP</p>	<p>« Service Emploi Rural »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter aux habitants une meilleure information et un service « plus » (adapté au contexte des hauts) en matière d'emploi et d'insertion professionnelle ; • Proposer une meilleure information des outils et dispositifs palliatifs au travail ; • Transformer des gisements potentiels d'activités en emplois réels ; • Transformer les contraintes des territoires en opportunités créatrices d'activités ; • Intégrer au sein des différents projets initiés par le GAL le maximum de demandeurs d'emplois dans un objectif d'insertion professionnelle utilisant l'ensemble des dispositifs existants (Apprentissage, ACl, stages,..)
<p>FA 09 - AAP</p>	<p>« Formation et mise en réseau des acteurs du territoire »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Former un réseau d'acteurs/animateurs de territoire susceptible d'accompagner/conduire un projet de développement d'activités transversales à valeur ajoutée territoriale

IV. Etat des lieux de la maquette globale au 31/12/2018

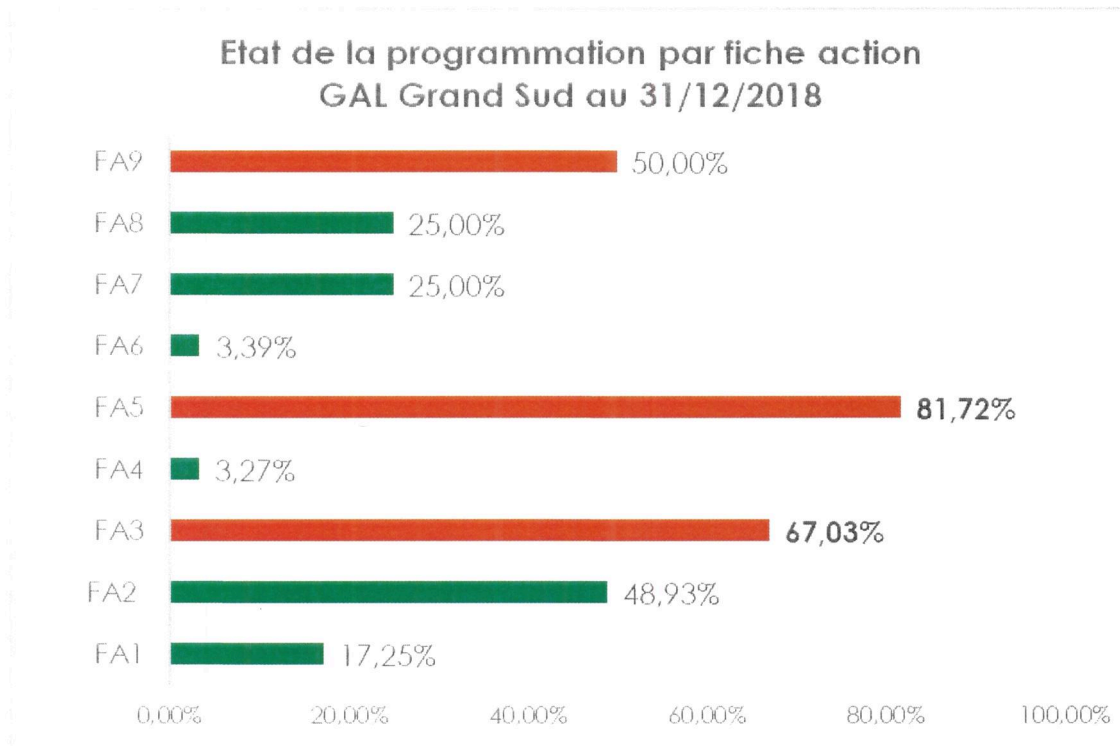
Maquette financière du GAL Grand Sud AU 31/12/2018

Orientation stratégique	Sous mesure (19.2, 19.3, 19.4)	Fiche-action (n°)	Total des paiements prévus sur 2014-2023			Total projets validés 2017+juin 2018+ nov. 2018- FEADER + CPN	Solde maquette à consommer après déduction du cp du 06-11/18(Feader + CPN)	Récapitulatif FEADER sollicité au 06/11/18	Récapitulatif CPN sollicité au 06/11/18
			Feader	Total contrepartie nationale	Total du cofinancement (Feader + contrepartie nationale)				
Animation foncière et développement des terroirs	19.2	19.2.1-1	300 000,00 €	100 000,00 €	400 000,00 €	69 000,00	331 000,00 €	51 750,00 €	17 250,00 €
Développement de l'entreprise rurale	19.2	19.2.1-2	900 000,00 €	300 000,00 €	1 200 000,00 €	587 139,34	612 860,66 €	440 354,51 €	146 784,83 €
Valorisation écotouristique des territoires Grand Sud	19.2	19.2.1-3	900 000,00 €	300 000,00 €	1 200 000,00 €	804 351,41	395 648,59 €	603 263,99 €	201 087,42 €
Organisation de la mise en marché des produits ruraux	19.2	19.2.1-4	800 000,00 €	266 667,00 €	1 066 667,00 €	34 851,88	1 031 815,12 €	26 138,91 €	8 712,97 €
Créations culturelles et valorisation de l'identité des Hauts	19.2	19.2.1-5	1 200 000,00 €	400 000,00 €	1 600 000,00 €	1 307 515,08	292 484,92 €	980 636,31 €	326 878,77 €
Attractivité et développement des Hauts du Sud	19.2	19.2.1-6	1 150 000,00 €	383 333,00 €	1 533 333,00 €	52 046,43	1 481 286,57 €	39 034,80 €	13 011,63 €
Accompagnement des petits commerces et services de proximité	19.2	19.2.1-7	270 000,00 €	90 000,00 €	360 000,00 €	90 000,00	270 000,00 €	67 500,00 €	22 500,00 €
Service Emploi Rural (SER)	19.2	19.2.1-8	720 000,00 €	240 000,00 €	960 000,00 €	240 000,00	720 000,00 €	180 000,00 €	60 000,00 €
Formation et mise en réseaux des acteurs du territoire	19.2	19.2.1-9	225 000,00 €	75 000,00 €	300 000,00 €	150 000,00	150 000,00 €	112 500,00 €	37 500,00 €
Coopération GAL	19.3	19.3.1	135 000,00 €	45 000,00 €	180 000,00 €	-	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous Total actions 19,2 et 19,3			6 600 000,00 €	2 200 000,00 €	8 800 000,00 €	3 334 904,14	5 465 095,86	2 501 178,52 €	833 725,62 €

Programmation 2018



38,69% des enveloppes allouées aux fiches 01 à 09 du GAL Grand Sud ont été programmées, en cumulant les montants programmés sur 2017 et 2018. Au 31 décembre 2018, un peu plus d'un tiers de la maquette globale affectée aux fiches action 01 à 09 du GAL Grand Sud, terres de volcans a été programmée.



Un tiers des fiches actions sont à plus de 50% de programmation.

Les fiches 03 « Valorisation économique et touristique des territoires du Grand Sud » et 05 « Création culturelle et valorisation de l'identité des hauts » sont les plus sollicitées avec **67,03%** de programmation pour la fiche 03 et **81,72%** de programmation pour la fiche 05.

Les fiches 04 et 06 sont les moins sollicitées : 96% de leur enveloppe était encore disponible au 31/12/2018.

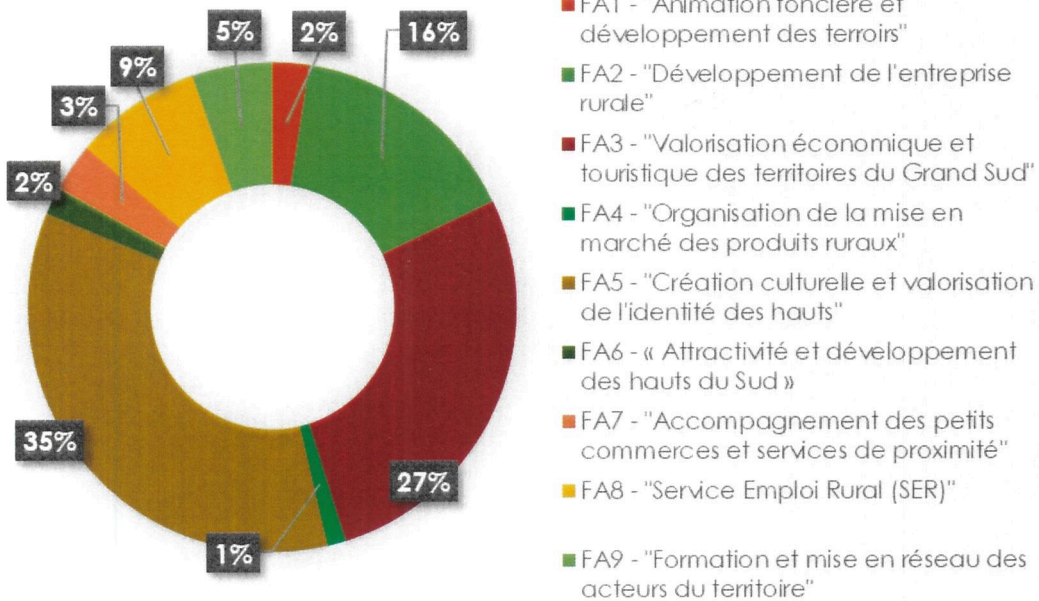
Les montants programmés en 2018, pour un total de **2 839 873,63€** sont ceux validés en :

- Consultation écrite du 07 mars 2018 : **579 000 €**
- COPROG du 04 Juin 2018 : **1 050 927,12 €**
- COPROG du 13 Novembre 2018 : **1 209 946,45 €**

Au total ce ne sont pas moins de **3 334 903,75€** qui ont été programmés sur 2017 et 2018 soit près de 39% de la maquette.

Les montants programmés en 2017 étaient répartis entre les fiches 02, 03 et 05. 64% des montants programmés cette année-là était consacré à la fiche 05 contre 30% pour la fiche 02. En 2018 la programmation s'est répartie sur l'ensemble des fiches mais les montants les plus importants restent répartis sur les fiches 02 (16%), 3 (27%) et 05 (35%).

Répartition des montants engagés par fiche action, au 31/12/2018

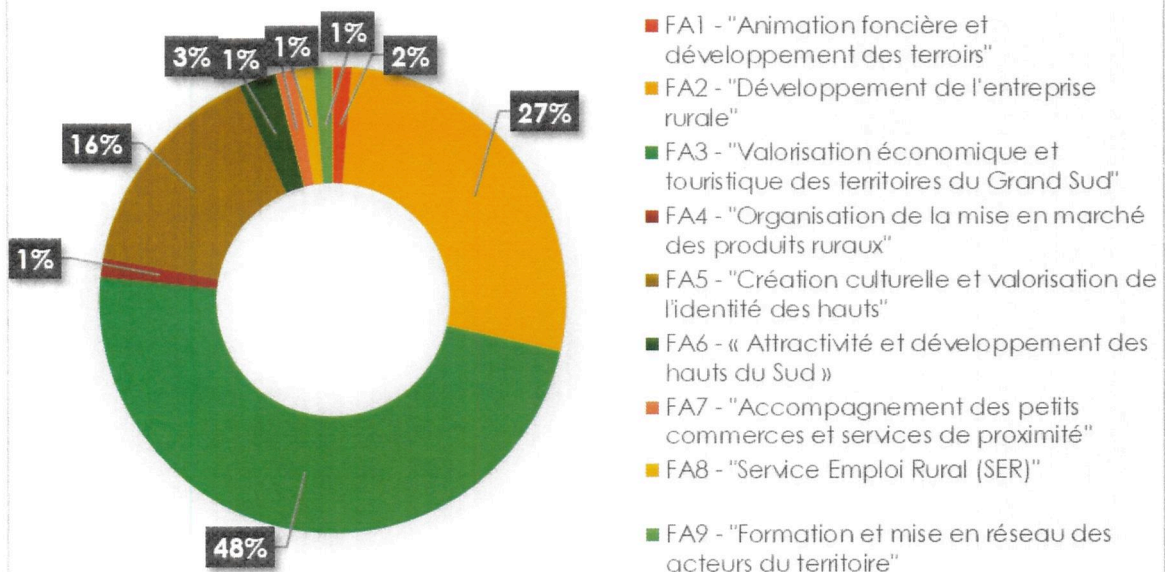


77 projets ont été programmés en 2018 contre 19 en 2017.

En nombre de projets, ce sont également ces fiches qui sont en tête :

- 48% des projets ont émergé sur la fiche 03
- 27% sur la fiche 02
- 16% sur la fiche 05

Répartition des projets par fiche action, au 31/12/2018



Les projets sont plus nombreux sur la fiche 03 mais sont de plus faibles montants que ceux émergeant sur la fiche 02.

En moyenne, en 2018, les coûts moyens par projet (hors AAP) s'élevaient en moyenne à 36 800€ :

- 20 900€ par projet en moyenne pour les fiches 02 et 03
- 26 000€ par projet pour la fiche 06
- 82 400€ par projet sur la fiche 05

Comparativement à 2017 le coût moyen par projet a diminué pour la fiche 02 (-40%) et augmenté pour la fiche 03 (+76%) et 05 (+52%).

Paiements acomptes et soldes

12 CSF (Contrôles de Services Faits) ont été réalisés en 2018.

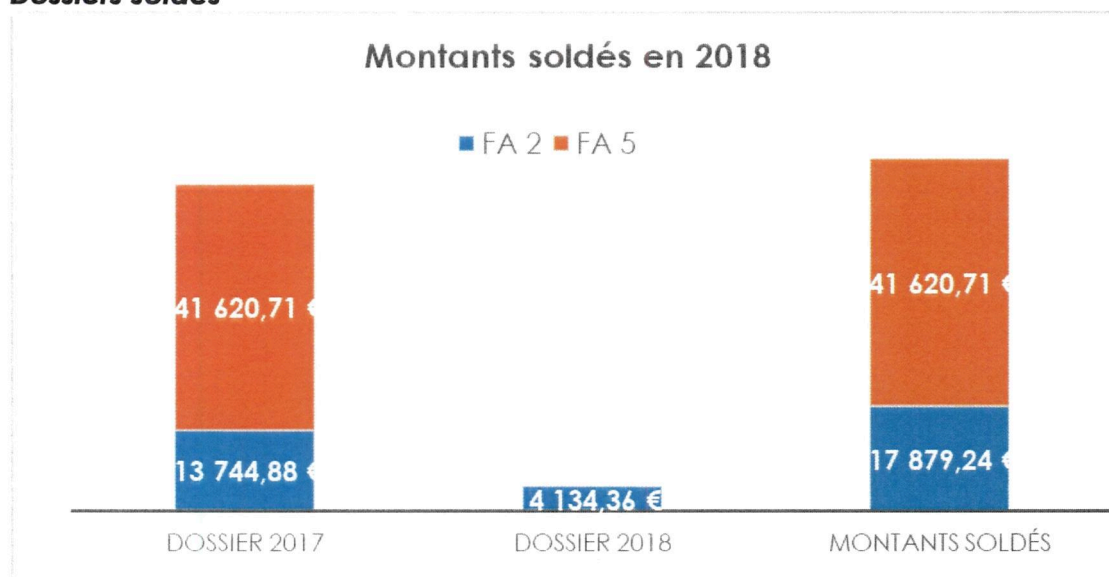
Ces CSF ont débouché sur le paiement :

- d'1 acompte en 2018
- de 4 soldes en 2018 (3 dossiers de 2017 + 1 dossier de 2018)

Acomptes

1 acompte a été traité en 2018 pour un montant de **11 261,32€** (dossier de 2017)

Dossiers soldés



4 dossiers ont été soldés au 31/12/2018 : 2 bénéficiaires sur la fiche 02 et 2 bénéficiaires sur la fiche 05, pour un montant total de **59 499,95€**.

Etat des paiements

Au 31/12/2018, 5 dossiers ont été payés (acomptes + soldes) pour un montant total de **70 761,27€** soit 2,12% des programmations 2017-2018.

11 acomptes et 8 demandes de soldes ont été payées entre Janvier et avril 2019 pour un montant de **172 941,48€**, portant le montant payé aux bénéficiaires à **232 441,43€** au 30/04/2019, soit 7% de la programmation 2017-2018.

Fond de garantie

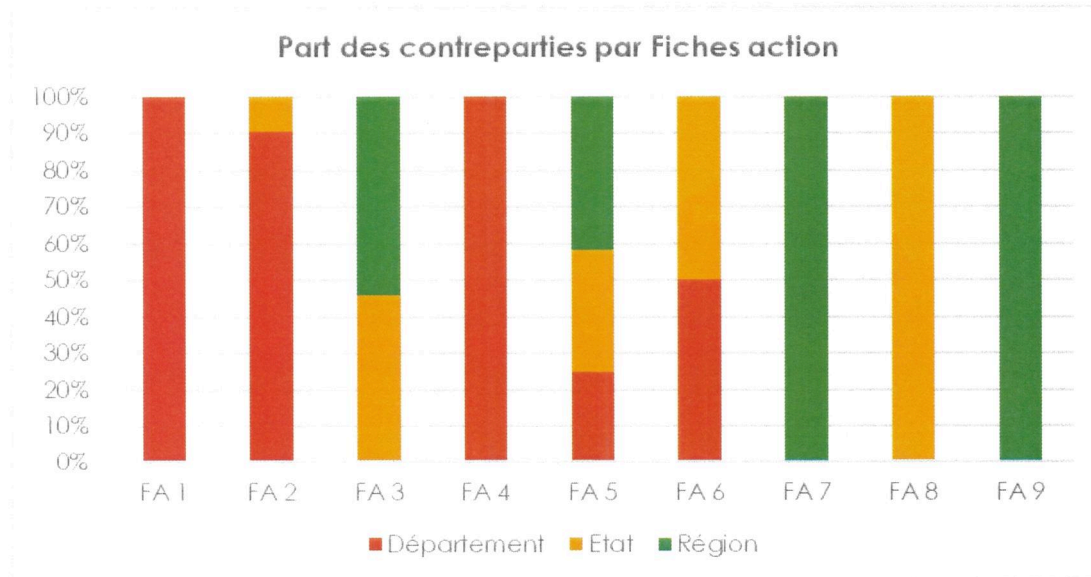
Près de 21% des porteurs de projets ont souhaité faire appel au fond de garantie (**20 dossiers sur les 96 programmés en 2017-2018 : 6 dossiers agricoles / 14 dossiers culturels**).

Devant la non-opérationnalité du dispositif, les porteurs de projets, mis en difficulté et hors délais vis-à-vis de leurs prévisionnels, ont privilégié :

- Une cession Dailly : 15%
- **L'utilisation de leur trésorerie : 30%**
- **Un autre dispositif (FRIS, mécénat, prêt bancaire) : 35%**
- L'abandon : 5%
- L'attente de l'opérationnalité : 15%

Depuis, le dispositif n'a toujours pas opéré.

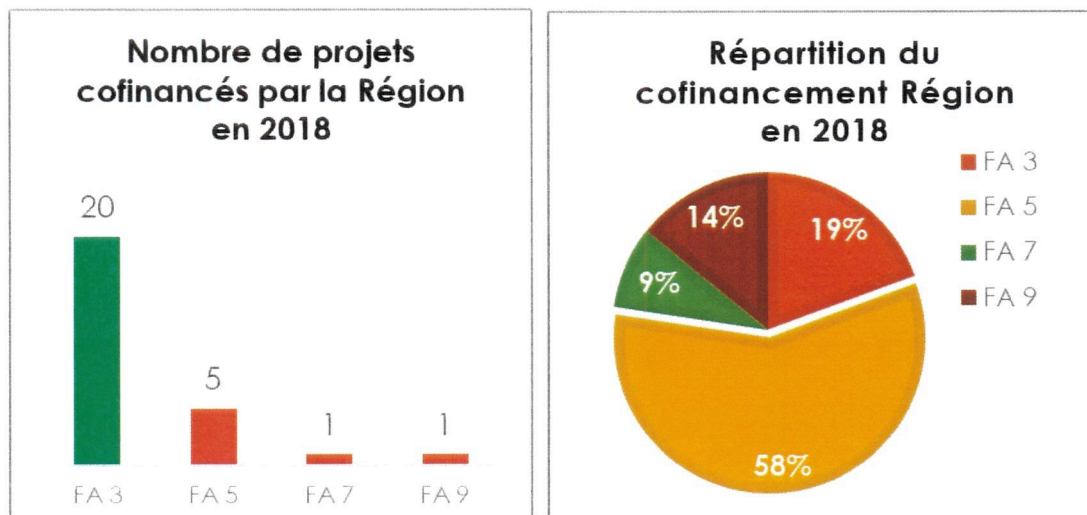
Les cofinancements en 2018



En 2018, les contreparties Région et Etat se sont essentiellement positionnées sur les projets économiques et culturels (fiches 03 et 05) et sur les Appels à projets des FA 07, 08 et 09. La contrepartie Département est davantage positionnée dans le domaine agricole (Fiches 01 et 02).

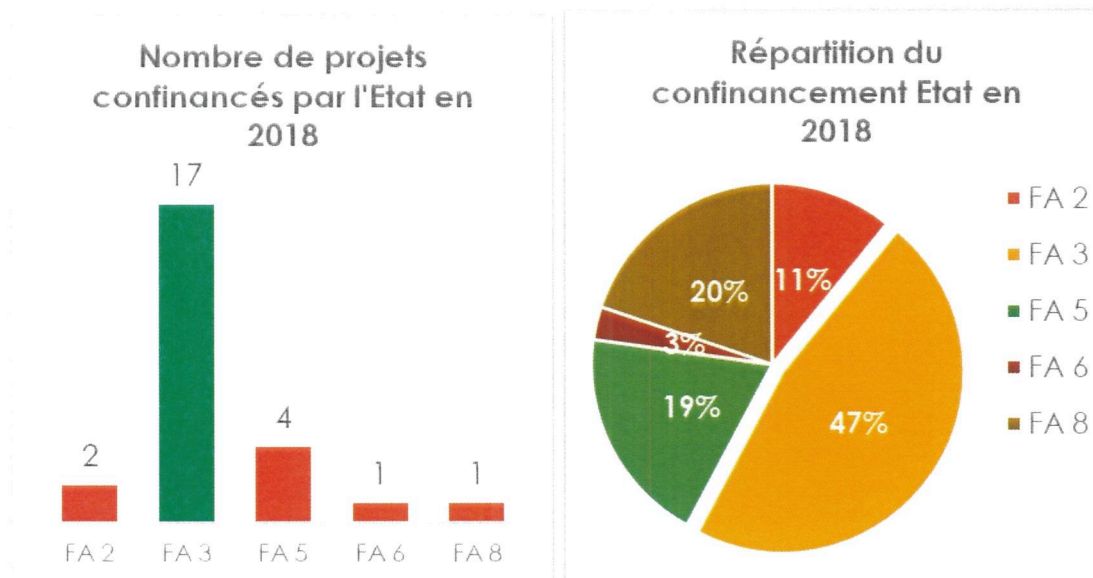
L'Etat est la contrepartie qui a programmé la plus grande enveloppe (près d'1,2 millions d'euros) sur les projets portés par le GAL Grand Sud et qui s'est positionnées sur le plus grand nombre de projets également (27 contre 25 pour les autres contreparties).

📍 **CPN Région**



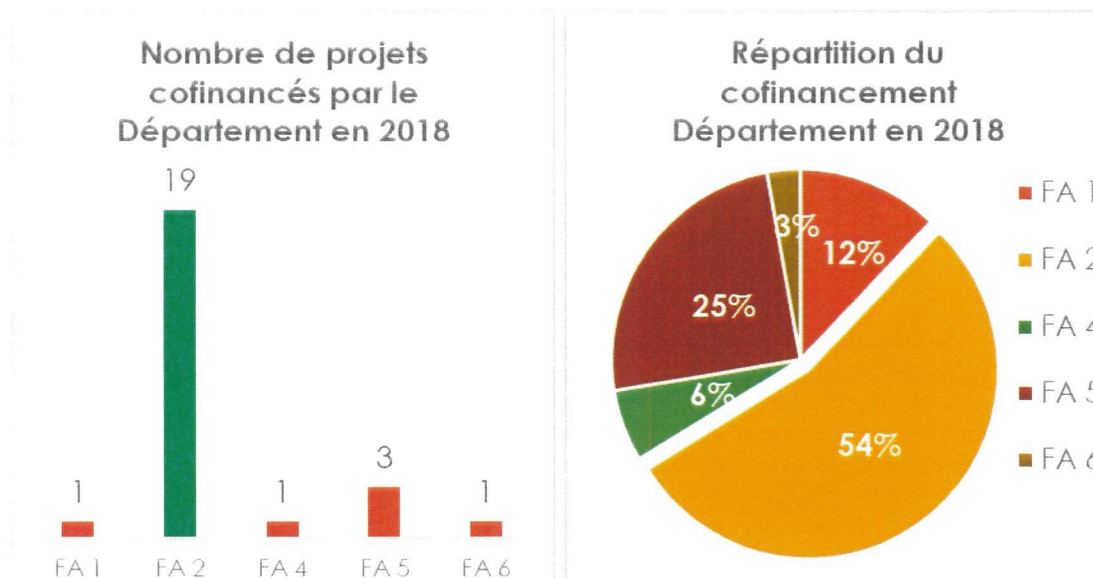
1 059 781,60€ ont été alloués par la Région en contrepartie du FEADER sur 27 projets LEADER du GAL Grand Sud, dont **58%** dans le domaine culturel.

✪ **CPN Etat**



1 210 622,4€ ont été alloués par l'Etat en contrepartie du FEADER sur 25 projets LEADER du GAL Grand Sud, soit en moyenne près de 45 000€ de cofinancement par projets. **47%** des projets soutenus sont de nature économique (FA 03).

✪ **CPN Département**



569 469,6€ ont été alloués par le Département en contrepartie du FEADER sur 25 projets LEADER du GAL Grand Sud, dont **54%** dans le domaine agricole.

V. Etat des lieux par fiche action, au 31/12/2018

Les fiches actions ont été modifiées début 2018.

Dans un souci d'harmonisation des fiches actions du domaine agricole du FEADER à la Réunion, le taux d'intervention du TO 19.2.1-2 est passé de 75% à 90% pour tous les projets individuels et les projets d'investissement collectif.

Afin de rendre la ligne de partage avec le FEADER plus lisibles entre les dispositifs, le descriptif technique a été modifié, permettant ainsi une meilleure définition de certaines dépenses retenues.

Afin de prendre en compte les besoins des porteurs de projet, les dépenses éligibles du TO 19.2.1-3 sont élargies pour les projets (formation, frais de transport, frais de dépôt de marques, brevet, modèles et prototypes). Les frais de terrassement, de bâtiment d'exploitation et de matériel d'occasion sont maintenant éligibles sur l'axe 1. Les personnes morales de droit public sont éligibles sur l'axe 3.

Pour élargir les possibilités d'intervention sur le TO 19.2.1-4, toutes les formes d'associations peuvent bénéficier de ce dispositif. De plus, les projets de transformation des produits agricoles à destination alimentaire sont éligibles. Les fiches navettes ont été transmises à l'Autorité de Gestion et au Secrétariat Général des Hauts le 20 mars 2018, elles ont été validées en Comité Local Suivi du 05 juillet 2018.

Dynamique par fiche

▷ **Fiche 01 « Animation foncière et développement des terroirs »**

L'appel à projet a été lancé en juillet 2017 pour réaliser une animation « foncière et développement des terroirs », auquel a répondu la SAFER (seule candidature) qui a été sélectionnée lors du comité de programmation du 10 novembre 2017 et leur programme d'action 2018 a été validé en mars 2018. 1,1 ETP SAFER ont été consacrés à l'opération : un chef de projet et une animatrice.

L'opération a démarré en avril 2018, selon les vœux de la SAFER. L'objectif de cette première année d'animation a consisté à identifier, dans les 8 terroirs, 4 zones prioritaires pour l'élaboration de programmes d'aménagement et de développement agricole (zones comportant des problématiques aiguës telles que forte parcellisation, accessibilité, indivision foncière, transmission à préparer, etc.).

L'opération se décline ainsi :

- Cadrage de la mission, afin que l'animateur foncier appréhende le contexte (prise de connaissance de l'environnement, appropriation du projet, identification des difficultés, etc.)
- Durée prévisionnelle et réalisée de 10 jours
- Établir un diagnostic foncier global de la zone, avec pour objectif d'identifier 4 zones agricoles à prioriser
- Durée prévisionnelle 3 mois, réalisée : 7 mois
- Établir des diagnostics fonciers par secteurs prioritaires, il était prévu de définir les scénarios possibles d'aménagement sur les quatre zones définies comme prioritaires
- Durée prévisionnelle 6 mois, cette étape n'a malheureusement pas été réalisée.

▷ **Fiche 02 « Développement de l'entreprise rurale »**

En 2018, l'activité a été très importante comparée à 2017. Grâce aux différentes réunions partenariales ou de terrain le dispositif commence à être connu.

En 2018

- 241 personnes ont été sensibilisées, soit de manière individuelle, soit collectivement
- 34 demandes d'aide ont été formalisées
 - 27 sont passées en Comité de Programmation
 - 19 conventions ont été établies
 - 5 avenants ont été traités
 - 9 demandes de paiement de solde, d'acompte ou d'avance ont été instruites
 - 14 dossiers instruits ont fait l'objet d'un ajournement ou d'une inéligibilité.

Mise à part 2 projets qui n'ont pas démarré pour cause de non opérationnalité du fonds de garantie et un pour des problèmes de foncier, tous les projets ont démarré. 8 projets sont totalement terminés, avec des réalisations de belles qualités et des investissements conformes à l'opération. 5 porteurs de projets ont saisi l'opportunité lors de la mise en place de leur projet d'améliorer leur opération par exemple la communication (ce qui a permis d'élargir leur clientèle plus rapidement que prévu), ou par l'amélioration du cadre de leur exploitation (3 d'entre eux recevant des clients sur place).

19 projets de demande d'aide sont déjà en cours d'accompagnement pour l'année 2019.

⇒ **Fiche 03 « Valorisation économique et touristique des territoires du Sud »**

37 demandes ont été instruites en 2018, contre 6 en 2017, soit une moyenne de 21,5 demandes instruites par an.

Les projets de diversification agricole ont été instruites en 2018. Cette diversification vers l'activité agroalimentaire est plus élevée (7 projets) par rapport à l'agrotourisme (1 projet). Ces projets mettent en valeur les produits du terroir des Hauts. Nous observons des difficultés ont été rencontrées par les acteurs à se conformer à la réglementation liée à l'hygiène et aux activités réglementées (tuerie...), à définir le process de transformation et à identifier le matériel en adéquation avec leur projet.

A propos des petits projets économiques (moins de 10 000 € d'investissement éligible HT), nous constatons une évolution progressive des petits projets financés. En effet, 2 projets financés en 2017 qui ont renouvelé une demande de subvention en 2018 afin de se professionnaliser et gagner en rentabilité. Ces petits projets économiques permettent dans la plupart des cas de conforter l'insertion du porteur de projet mais ne crée pas forcément des emplois à court et moyen terme (indicateur attendu dans la fiche action).

⇒ **Fiche 04 « Organisation de la mise en marché des produits ruraux »**

Une demande d'un collectif a été instruite en 2018 et aucune en 2017. Même si l'intérêt réel de mutualiser les moyens est bien pris en compte, beaucoup d'acteurs du territoire ne souhaitent pas prendre de risques en commun et trouver des consensus sur plusieurs aspects (la répartition de la valeur ajoutée, la mise en place d'un fonctionnement commun, la répartition des frais...).

⇒ **Fiche 05 « Création culturelle et valorisation de l'identité des hauts »**

20 projets très diversifiés portés en majorité par des associations culturelles, des projets transversaux d'envergure concernant plusieurs communes voire les 10 communes du sud de l'île.

On observe des points récurrents de blocage sur la réalisation des projets, d'ordre financier. Pour certains porteurs de projet à profil associatif, qui bénéficient d'une trésorerie représentant soit la totalité de la somme sollicitée dans le cadre de leader, soit environ 75 % du montant demandé, hormis les délais de procédure (retour des conventions signées) qui peuvent rendre prudents certains organes de gouvernance et les conduire à temporiser le démarrage de l'action, la réalisation se déroule sans accroc.

Les premiers projets financés ont souffert d'une chaîne de procédures non mature. Ils ont été mis en difficulté par les délais (signature de convention, puis demande de paiement) / et certains ont dû avoir recours à différents moyens coûteux pour préfinancer leur projet ou disposer de trésorerie, qu'ils espéraient pouvoir consolider avec l'avance mobilisable par le biais du fonds de garantie. Ils n'ont pu honorer leurs créanciers (banques, sécurité sociale). A minima 6 mois ont séparé le comité de programmation de la signature de la convention. Ce qui bloque les possibilités de ne mobiliser ne serait-ce qu'une cession de créance auprès de sa banque.

Les délais de procédure fragilisent économiquement les bénéficiaires pour lesquels l'avance de la contrepartie nationale est une amorce au projet, même si ces bénéficiaires disposent d'une trésorerie minimale. Les conséquences des délais de procédure importants dans ce cadre sont problématiques pour ceux qui démarrent le projet avec une trésorerie propre inférieure à la moitié de la subvention, déposent une demande d'acompte qui ne peut être traitée tant que l'avance de la contrepartie n'est pas payée. Ceci est une situation récurrente qui conduit le service instructeur à communiquer avec les banques des bénéficiaires voir avec d'autres créanciers comme les services de sécurité sociale.

Pratiquement tous les bénéficiaires de la fiche souhaitent bénéficier du fonds de garantie. En absence de connaissance de la procédure, ils avaient dans un premier temps transmis un courrier de demande. Puis une fois la procédure clarifiée 5 dossiers ont été préparés, un seul déposé les autres mis en stand-by dans l'attente des conventions. Le délai de traitement par la SOFIDER totalement incertain a conduit le bénéficiaire qui avait déposé son dossier à demander son retrait.

Depuis les différents bénéficiaires ont recherché d'autres solutions, la cession de créance (Dailly) étant la plus fréquente, deux sur vingt ont sollicité actuellement le FRIS géré par Réunion Active, un bénéficiaire a trouvé un mécène qui l'a accompagné dans l'attente de reconstitution de sa trésorerie par paiement de son premier acompte. Une jeune société est au bord du dépôt de bilan après avoir épuisé sa trésorerie et en attente de son avance Etat et du paiement de

son acompte. Il est à noter que les dossiers programmés en fin d'année sont ceux qui sont le plus impactés par les délais qui sont alors majorés.

Concernant les associations culturelles, un accompagnement prégnant à la réalisation et au paiement est nécessaire pour que les cadres d'interventions soient respectés.

Autres spécificités des opérations et opérateurs culturels :

- ⊙ Les médias accordent en général peu de visibilité aux actions culturelles qui n'ont pas une très grande envergure et pour la majorité des opérations le volet communication promotionnel n'est pas envisagé/budgété correctement par les porteurs de projet alors même que la dépense est éligible.
- ⊙ Un besoin de montée en compétences/ mise en perspective des prévisionnels budgétaires s'avère également nécessaire pour faire face aux délais de paiement.
- ⊙ Le manque de lieux d'expression artistiques et de salles dans les hauts pour déployer des ateliers participatifs, dans certaines communes la mise à disposition est complexe pour les bénéficiaires culturels.
- ⊙ La crise des gilets jaunes a provoqué du retard dans plusieurs opérations (spectacles, balades spectacles, tournages de films...).
- ⊙ Certains porteurs de projet habitués du dispositif leader, déposent des dossiers dans plusieurs GAL et cumulent les problèmes de paiement et de trésorerie.

La FA 19.2.1-5 est consommée à plus de 80 %. Le Gal Sud pourrait envisager une sélection de projets pour la suite de l'exercice excluant le refinancement des mêmes bénéficiaires sauf peut-être après ré abondement de l'enveloppe pour se donner la possibilité de financer plus de porteurs de projet. Sans doute faudra il également penser à une sélection des prochains projets sur des critères de sélection qui s'inscrivent dans le projet du GAL Grand Sud, critères dont un principal qui serait de ne retenir que des porteurs de projet disposant d'une trésorerie comprise entre 60 et 100 % du montant demandé en absence de solution de fonds d'avance ou de préfinancement, ou disposant d'une activité leur permettant de mobiliser le FRIS.

Autres critères pour les projets pouvant émarger sur la fiche 19.2.1-5 dont :

- ⊙ Des projets identitaires
- ⊙ Avec une empreinte sur le territoire forte,
- ⊙ Avec éléments de transmission pérennes et /ou réutilisables (outils pédagogiques ou pouvant accompagner des dynamiques collectives économiques ou associatives)
- ⊙ Portés par des opérateurs qui n'ont pas été déjà été financés dans le cadre du présent exercice (sauf exception)

➤ **Fiche 06 « Attractivité et développement des hauts du Sud »**

La fiche action 6 n'a concerné qu'un seul projet et est très peu sollicitée. Elle cible spécifiquement les acteurs publics sur la valorisation des patrimoines naturels et culturels identitaires.

Malgré la pluralité de bénéficiaires possibles, peu d'émargement : les associations rencontrées disposent de peu de trésorerie et les acteurs publics redoutent la lourdeur administrative. Ils préféreront souvent puiser dans leurs enveloppes budgétaires plutôt que de mobiliser du temps et des hommes sur le montage de projets souvent estimés à moins de 35 000€.

Des projets transversaux portés par le GAL sont en cours de mise en œuvre :

En 2018 le GAL Grand Sud a initié un projet de liaison intercommunale Grand Sud, un itinéraire en continu touchant les 10 communes par les hauts. Ce projet, étudié en concertation avec les intercommunalités, le parc national, l'Office National des Forêts et l'Ile de La Réunion Tourisme, prend appui sur le patrimoine naturel des hauts du Sud en tant que vecteur d'attractivité et appui économique aux territoires. En outre la valorisation touristique, patrimoniale et territoriale des sites traversés, l'itinéraire ouvre la voie d'une découverte atypique, familiale ou sportive, des hauts du Grand Sud.

La réalisation du tracé a été l'objectif de 2018. Le projet se poursuit en 2019 par les rencontres partenariales et la finalisation du tracé.

Autre projet transversal : la création d'une marque destinée à la valorisation des patrimoines des hauts du Sud. Facteur d'attractivité également, elle permettra de rendre plus visibles les initiatives de promotion et de transmission de la culture créole, des us et coutumes, des savoir-faire. Déposée à l'INPI en 2018, « Lanbians Kréol » sera développée en 2019, appuyée par ses outils règlementaires.

▷ **Fiche 07 « Accompagnement des petits commerces et services de proximité »**

Le GAL Grand Sud Terres de Volcans a lancé un appel à projet « accompagnement des petits commerces et services de proximité » et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion a été sélectionnée pour la mise en œuvre de cette action sur 4 ans (2018 à 2022).

Une première étude instruite en 2018 à porter sur l'état des lieux des petits commerces des hauts du sud notamment sur l'approfondissement de la connaissance du tissu commercial des hauts, l'appréhension des logiques commerciales, le fonctionnement du territoire et l'analyse des flux de consommation. La mise en œuvre de ce programme d'actions a pris du temps en partie due au long délai de recrutement du chef de projet.

▷ **Fiche 08 « Service Emploi Rural »**

L'objectif de l'appel à projets Service Emploi en milieu Rural (SER), lancé en juillet 2017, est l'animation d'un dispositif particulier pour les Hauts du Grand Sud, afin de répondre à différents enjeux.

Le dispositif proposé et porté par la MDE s'attache à répondre simultanément à trois axes stratégiques :

- ⊙ Informer et orienter les publics des Hauts du Sud dans leur recherche d'insertion professionnelle ;
- ⊙ Insérer autant que possible les différents publics des Hauts du Sud dans les dispositifs existants ainsi que dans les projets soutenus par le GAL

Grand Sud ; Il s'agit ici de soutenir le développement des mesures de l'insertion par l'activité économique dans les hauts.

- ⊙ Participer activement à la structuration des filières économiques traditionnelles ou porteuses dans la perspective d'un « changement d'échelle » de la production sur le territoire des Hauts du Sud.

Selon les différents axes, la MDE cerne les contextes et enjeux suivants :

Axe 1

Les citoyens des territoires ruraux peuvent rencontrer des difficultés pour accéder à une offre de services publics de qualité, ils sont souvent démunis en matière de structures d'insertion et d'accompagnement à l'emploi. Dans les documents de synthèse par commune et par quartiers élaborés par les services de la MDE Sud, à partir des chiffres INSEE par IRIS, le constat le plus marquant est le manque d'informations et le manque de connaissances des dispositifs existants.

Face à ces inégalités territoriales, un service de proximité a été mis en place par le biais de réunions collectives et le développement de services en ligne constituant des outils pour répondre aux enjeux évoqués.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- o Les statuts possibles pour les demandeurs qui s'installent dans les hauts dans un cadre de test d'activité (CAPE, AERFI, CAE, ADIE etc....)
- o La pluriactivité une réalité dans les hauts.
- o La fin des contrats aidés et les possibilités d'insertion avec les AI et les ETTI
- o La loi CHERPION est la possibilité de partage d'un contrat d'apprentissage.

Réalisation 2018 et objectifs

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'offres disponibles sur le la station en permanence par jour	20	25	30	30
Nombre de personnes invitées aux informations collectives par an	54	200	200	200
Nombre de réunions d'informations collectives réalisées par an	3	10	10	10
Nombre de visiteurs du site internet MDE par an	20 000	25 000	30 000	30 000

Axe 2

Les hauts de la Réunion et particulièrement le sud souffrent d'une moindre

couverture en service public de l'emploi et en outils d'accompagnements pour l'insertion professionnelle. L'éloignement, auquel s'ajoute les difficultés de transports que rencontrent les habitants des hauts dans leur recherche d'emploi loin des zones d'attractivités, renforce des comportements d'isolements.

A la suite logique de l'axe 1, un conseiller d'insertion professionnelle, en lien étroit avec les différentes institutions et notamment les PLIE intercommunaux, accompagnera administrativement les ressortissants sur les différents dispositifs existants.

Réalisation 2018 et objectifs

Nombre de personnes des hauts intégrées dans les dispositifs promotionnés	2018	2019	2020	2021	Axe 3 Souvent le producteur est lui-même à la tête de
Entrées en Clause sociale	5	10	10	10	
Contrats d'apprentissage loi Cherpion*	-	0	1	1	
Dossiers présentés au GAL et étudiés dans le cadre d'une GPECT	-	10	10	10	
Orientation en garantie jeunes	-	7	10	10	
Orientation en formation	-	15	20	20	
Orientation au RSMAR	-	15	20	20	

tous les maillons de filières nécessaires à son activité (production agricole, transformation, vente...) ce qui limite la capacité de développement. Parfois, il exerce dans un cadre informel ce qui limite l'accès aux marchés.

La structuration de filières et notamment de micro-filières est un enjeu important pour renforcer une dynamique de développement d'activité avec un changement d'échelle et capable de générer de l'emploi.

2018 a été l'année d'un travail de fond sur ce nouveau métier de développeur de projets territoriaux, de synergie d'acteurs et l'accompagnement à l'émergence de filières en agrotransformation (de fruits et légumes de saison ou provenant de l'économie circulaire) ou innovante (économie circulaire : verres, plastiques, vêtements, aluminium), agriculture identitaire, artisanat.

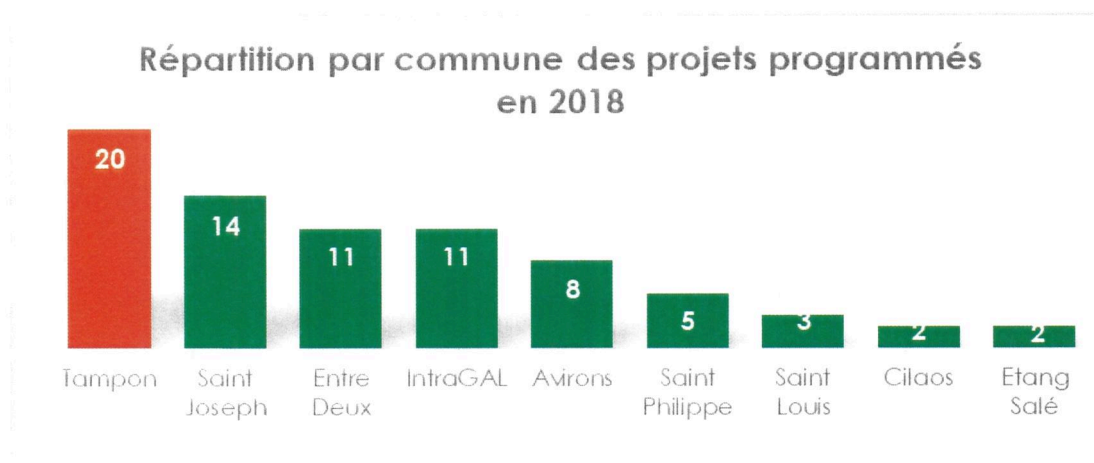
Il est prévu en 2019 de rendre opérationnelles les actions menées l'année dernière et de mettre un accent particulier sur l'hébergement physique.

➤ **Fiche 09 « Formation et mise en réseau des acteurs du territoire »**

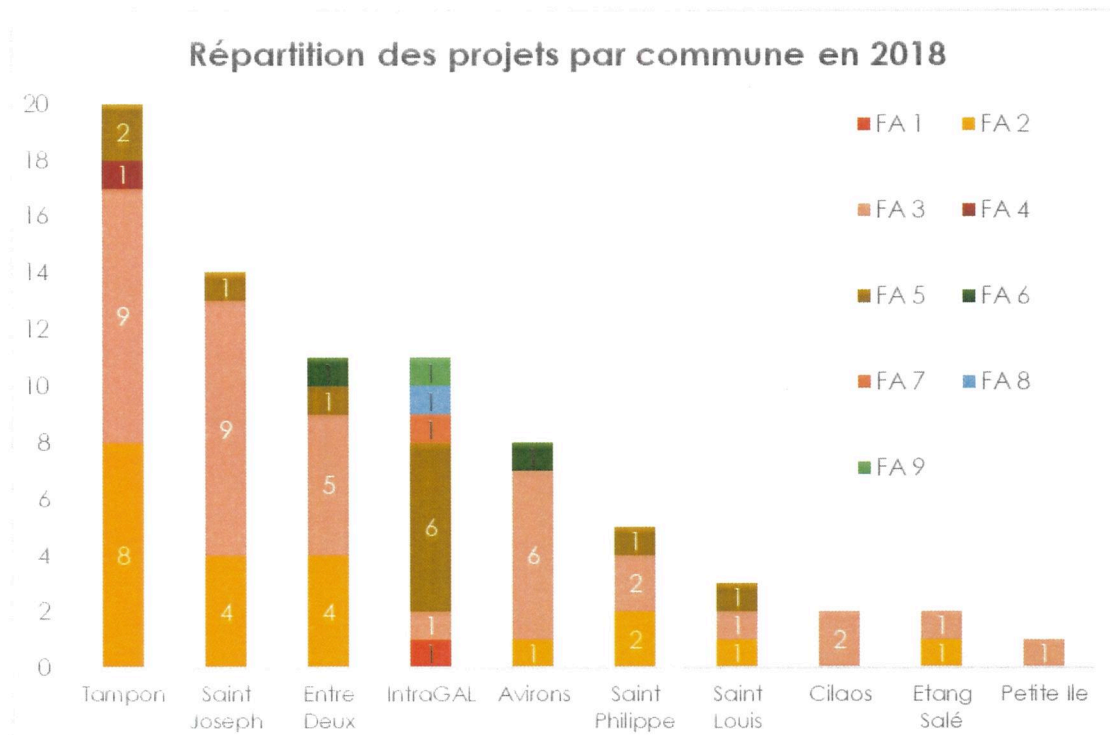
La fiche 19.2.1-9 correspond à l'appel à projet « Formation et mise en réseau des acteurs du territoire ». La consultation écrite du 07 mars 2018 a permis la programmation de SxL formation (en partenariat avec l'Université de La Réunion).

Le chef de file s'est retiré du projet, une nouvelle consultation a été lancée par le GAL Grand Sud, qui a abouti à la candidature de l'EMAP¹ (chef de file partenaire l'Université de La Réunion), validée par le Comité de programmation du 6 novembre 2018. L'EMAP a déposé une demande d'aide incomplète le 14 décembre 2018. Un animateur territorial est embauché par l'EMAP au dernier trimestre 2018, pour amorcer la mise en réseau et mobiliser des candidats à la formation. 14 personnes sont inscrites, à ce jour pour suivre le DU « animateur territorial », l'EMAP s'est désisté le 09 mai 2019, contraignant le GAL Grand Sud Terres de volcans à relancer une consultation. Les 150 000 € validés pour SxL formation ont fait l'objet d'une déprogrammation le 07 mai 2019 par consultation écrite.

VI. Analyse territoriale



C'est la commune du Tampon qui regroupe le plus grand nombre de projets programmés par LEADER en 2018 (20 dossiers), suivie par Saint Joseph (14 dossiers) et l'Entre Deux (11 dossiers). La CASUD a compté en 2018, 65% des projets programmés par le GAL soit 50 projets sur cette seule intercommunalité. Cilaos et Etang Salé sont les moins impactés avec 2 dossiers déposés sur chaque commune en 2018.



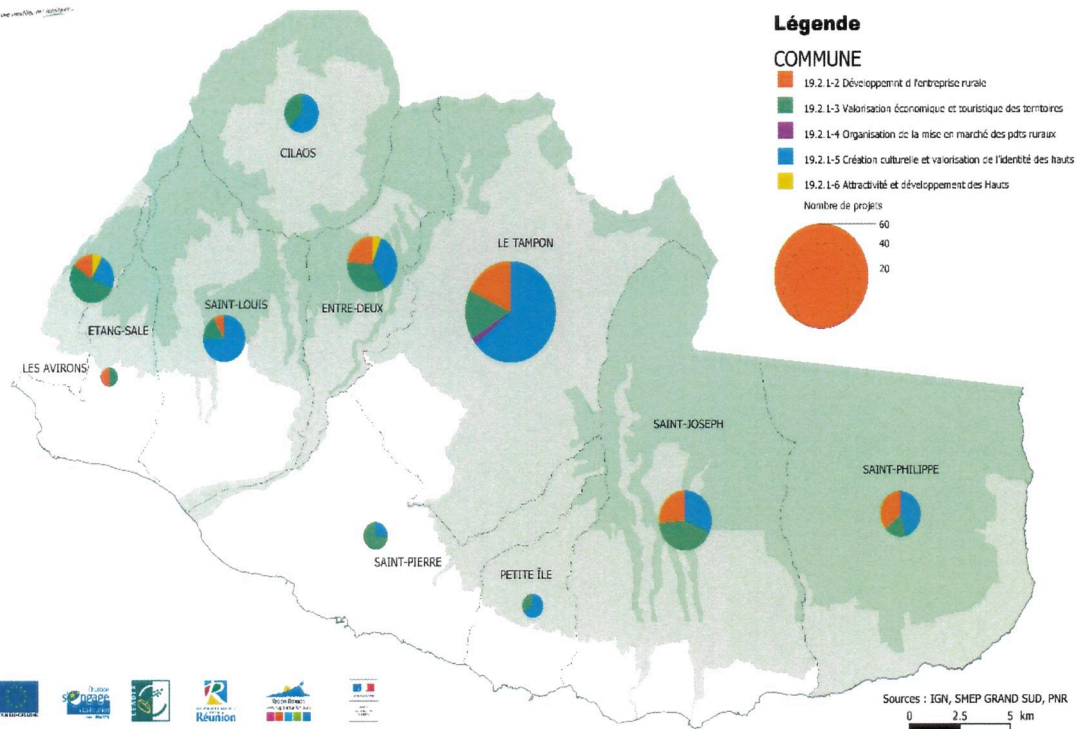
Les projets programmés en 2018 touchent les 10 communes du Grand Sud. La commune de Saint Pierre est la seule commune qui n'est touchée que par un projet transversal et aucun projet individuel en 2018.

6 fiches actions possèdent des projets intra-GAL, c'est-à-dire impactant plusieurs communes du Grand Sud. Si les projets de nature économique touchent toutes les communes, le domaine agricole a touché 7 communes sur 10 en 2018, le Tampon en particulier.

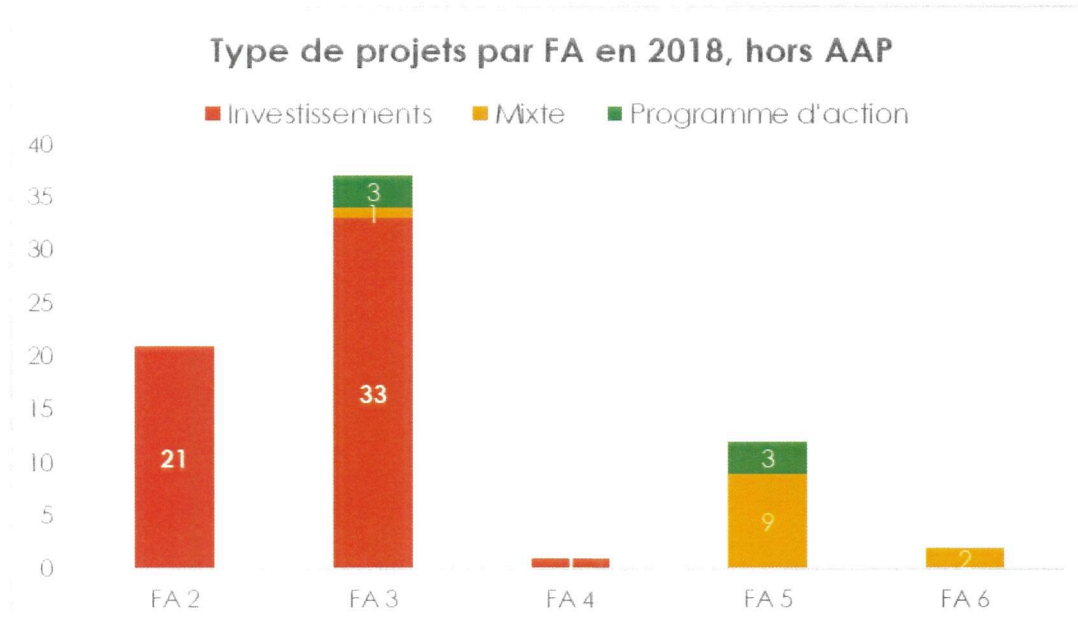
Près de 50% des projets économiques sont géolocalisés sur le Tampon et Saint Joseph.

Le domaine culturel a impacté 50% des communes en projets individuels en 2018 mais reste le domaine le plus transversal avec 6 projets intra-GAL.

Projets, par fiches actions, présentés en Comité de programmation années 2017 et 2018



VII. Profils



Les projets présentés sont essentiellement des investissements, en particulier sur les fiches 02 et 03. Ils ont représenté 100% des projets programmés en 2018 sur la fiche 02 et 89 % des projets programmés sur la fiche 03. Les investissements présentés sur ces mesures sont essentiellement :

Sur la fiche 02

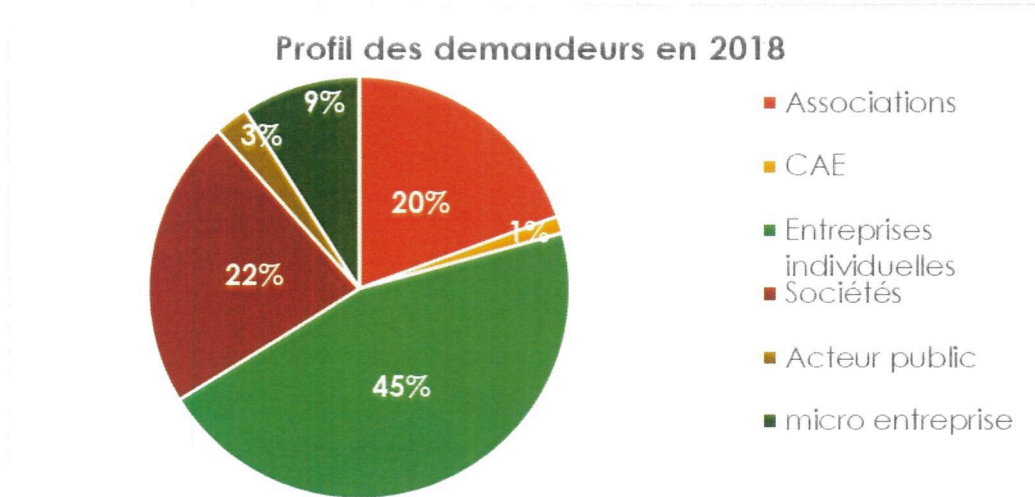
- Des équipements agricoles
- Des plantations

Sur la fiche 03

- Des équipements et outillages
- Du matériel de production
- Des aménagements intérieurs et extérieurs de locaux

Les projets émergeant *sur les fiches 05 et 06* dans la thématique du patrimoine et de la culture sont plutôt des programmes d'action, réalisés sur une période assez courte : festivals, résidences d'artistes actions de promotion et de communication.

Bénéficiaires

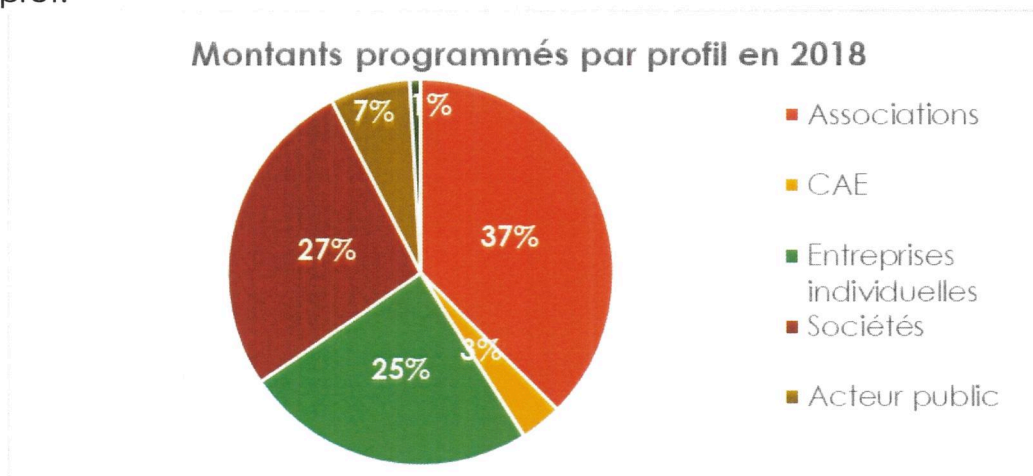


Les trois profils majeurs accueillis au GAL Grand Sud en 2018 sont :

- Les entreprises individuelles (45% des demandeurs),
- Les sociétés (22%),
- Les associations (20%).

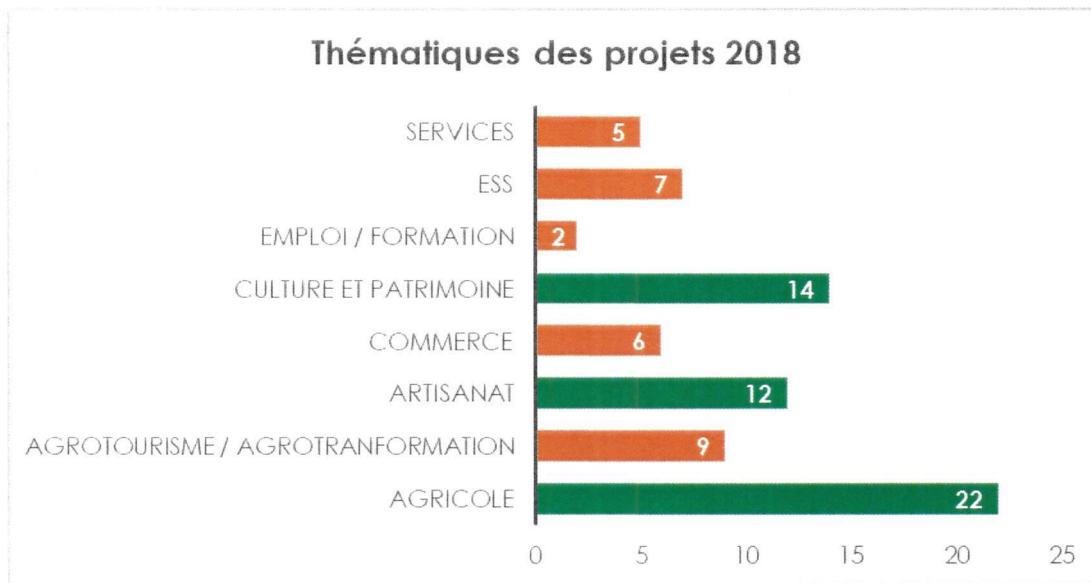
Les entreprises individuelles sont les plus courantes sur la fiche 02 et 03, les sociétés sur la fiche 03 et les associations sur la fiche 05.

Si les associations ne représentent que 20% des demandeurs sur l'ensemble des fiches, elles représentent 50% des demandes de fonds de garantie (10 dossiers sur 20), contre 35% d'entreprises individuelles et 15% de sociétés. Les dossiers SOFIDER restant sans suite, les associations se sont orientées vers le FRIS, le prêt bancaire ou leur trésorerie propre lorsque cela était possible. Les Entreprises Individuelles restent en attente de l'opérationnalité du fonds de garantie ou réalisent un Dailly. Les sociétés ont privilégié leur trésorerie ou un prêt.



Bien que représentant 20% des demandeurs sur LEADER, les associations sont celles qui ont porté des projets plus conséquents financièrement : 37% des montants programmés étaient portés par des associations soit plus d'1 064 000€, contre 27% par des sociétés et 25% par des entreprises individuelles.

Les grands Items



Les thématiques de projet les plus courantes sont :

- Agriculture : 28,6%
- Culture et patrimoine : 18,18%
- Artisanat : 15,58%

A noter que l'Economie Sociale et Solidaire, soutenue par le GAL Grand Sud, représente 9% des projets programmés en 2018.

VIII. Freins rencontrés et Perspectives 2019

❖ **L'instruction : une procédure complexe et chronophage**

⊙ **Mise en place des outils d'instruction**

L'instruction ne s'est stabilisée que depuis peu. La phase d'instruction a réellement débuté lorsque les documents-type pour une demande d'aide ont été transmis, soit à partir de mi-septembre 2017. Les modèles de conventions eux ont été diffusés à la mi-décembre 2017. Les habilitations OSIRIS pour les saisies informatiques ont été octroyées en fin janvier 2018.

Outre, l'opérationnalité tardive de l'instruction, la complexité et la multiplicité des documents à remplir par les porteurs de projets et les instructeurs rendent l'instruction lourde et parfois dissuasive.

Les modèles de documents en ligne manquent d'homogénéité (liste des pièces à fournir par exemple) et sont parfois en mode « non modifiables » ou « correcteur » avec des annotations.

Globalement les procédures ne sont pas stables ce qui complique l'échange avec les porteurs de projet et l'action administrative de l'instructeur.

La compréhension de la procédure de traitement de la demande de paiement a été longue et complexe : les documents de référence ont dû être précisés et de nouveaux documents sont apparus en cours de traitement des premières demandes.

⊙ **Application des outils d'instruction**

Afin d'être plus productif et face aux questions et cas présentés par les porteurs de projets, une formation des instructeurs a été demandée par le GAL afin d'être plus opérationnels.

L'Expert-comptable du GAL fourni des éléments d'informations qui complètent certains points de connaissance des instructeurs.

Mettre en place et diffuser un guide de procédure à destination des instructeurs est une priorité notamment un apport pratique sur les aides d'état.

Une formation et des temps périodiques de concertation sur les parcours de gestion des dossiers s'avère nécessaire, encore à ce stade d'avancement du programme.

Cette recherche perpétuelle d'éléments de référence (textes, décrets...) laisse moins de temps à l'animation et au suivi de réalisation des projets qui font partie intégrante du métier de l'animateur territorial GAL Grand Sud.

Des formations OSIRIS ont été dispensées en avril/mai/juin 2018 mais il a fallu attendre mars 2019 pour la mise en place d'une formation instruction, prévue initialement en novembre 2018 (reportée suite aux mouvements des Gilets Jaunes)

Une plateforme SAGAE a également été mise en place par l'AG, avec des délais de réponse variables et aléatoires allant d'une à plusieurs semaines.

Un Manuel d'utilisateur (support) a été annoncé fin décembre 2018, également en support des instructeurs.

La complexité des dossiers LEADER entraîne une gestion lourde du programme, au détriment de l'animation.

❖ **Le Fonds de Garantie**

La convention du Fonds de Garantie a été signée en mars 2018 entre le Département, la Région et la SOFIDER. Il était prévu qu'il soit opérationnel à la fin du 1^{er} trimestre 2018. Au mois de juin, on pouvait comptabiliser 15 porteurs de projets qui souhaitaient solliciter le fonds (cf FDA). A ce jour, le fonds n'a pas pallié aux difficultés de trésorerie des bénéficiaires, ni n'a contribué à faciliter la mise en œuvre de leurs projets.

En juin 2018, à l'initiative du GGS, des échanges se sont tenus entre le GGS, le SGH et la SOFIDER concernant le processus administratif de mise en œuvre : documents à remplir, conditions d'octroi...

Ces délais ont des conséquences financières sur certains porteurs de projets, mettant à mal leur trésorerie, fragilisant leur situation économique et leur moral et pouvant aussi quelques fois les discréditer face à leurs clients ou à leurs fournisseurs.

13 des porteurs de projets se sont « désistés » de cette demande d'avance, privilégiant :

- Le recours à leur trésorerie, lorsque cela était possible
- Le recours à d'autres outils financiers : Dailly, prêt relais...

Cela a également entraîné des modifications de projets et par conséquent des demandes d'avenants. Afin d'accompagner les bénéficiaires, le GGS a amorcé Travail sur pistes trésorerie pour pallier aux « stand-by » de réalisation.

⊙ **Réflexions à mener**

- Dédier plus de moyens au traitement des dossiers au niveau des contreparties nationales ; de sorte qu'au moment où les crédits de paiement seront disponibles, les bénéficiaires puissent en profiter au plus vite.
- Tenir informés les instructeurs sans qu'ils aient à aller chercher l'information de façon à ce que les flux d'informations soient plus fluides (actualité réglementaire, crédits de paiement...).

Pour les bénéficiaires

- Mettre en réseau et créer des temps de partage sur certaines thématiques avec les différents porteurs de projets (formation, temps d'échanges) : plusieurs associations culturelles ont inscrit des salariés au DU « animateur territorial ».

- Miser sur les outils de communication du GAL Grand Sud Terres de Volcans pour relayer les événements et valoriser les bénéficiaires.
- Simplifier les procédures en fonction du montant des projets et mettre à plat des procédures.
- *Identifier ou créer une structure porteuse ou un réseau pour accompagner les artistes des hauts :*
 - *Gérer l'export et la négociation avec les salles d'exposition*
 - *Gérer la communication et la visibilité des artistes*
 - *Informer, coacher, accompagner les artistes sur différents aspects administratifs*
 - *Fédérer et animer un réseau d'artistes et d'acteurs de la culture (salles d'exposition...) dans le grand sud de l'île sur la base d'actions concrètes (celles précitées notamment)*

GAL Grand Sud, « Terres de Volcans »

135 Rue Benjamin Hoarau
97430 Le Tampon
Tel. : 0262 91 01 69

(Signatures au-dessus du nom)

Madame Inelda BAUSSILLON

Monsieur Stephen BELLON

Madame Monique BENARD-DESLAIS

Monsieur Philippe CASSEINDRE

Madame Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET

Madame Yolaine COSTES

Monsieur Stéphano DIJOUX

Monsieur Jacquet HOARAU

Monsieur Luco HONORINE

Madame Blanche-Reine JAVELLE

Monsieur Patrick LEBRETON

Madame Danielle LIONNET

Monsieur Ludovic MALET

Madame Marie-Claude PALIOD

Madame Isabelle PARIS

Monsieur Axel VIENNE

Monsieur Yannis YEBO